

Objet : Réponses à la demande de pièces complémentaires – Examen au cas par cas n° 014646/KK P **Projet :** Centrale photovoltaïque au sol à Saint-Gervasy (30) **Maître d'ouvrage :** EURL ELECTRICITE GARDOISE

Madame, Monsieur,

Suite à votre courrier du 19 mars 2026 nous demandant des compléments d'information pour l'instruction de notre dossier, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les éléments de réponse, ainsi que les pièces jointes correspondantes (plan de masse mis à jour, simulation ENEDIS et rapport d'inventaire naturaliste).

1. Représentation sur le plan de masse du projet Vous trouverez en pièce jointe le plan de masse actualisé du projet. Conformément à vos attentes, celui-ci indique clairement :

- **L'implantation des équipements techniques :** Le projet ne nécessitant la construction d'aucun bâtiment, il n'y a pas de local technique maçonné. Les équipements sont disposés de la manière suivante : **les onduleurs seront fixés directement au dos de la structure des panneaux, tandis que l'armoire technique et le TGBT seront implantés sur la face nord du champ photovoltaïque**, comme matérialisé sur le plan.
- **Les hypothèses de raccordement :** la clôture grillagée (hauteur d'environ 2 m) est représentée. Concernant le raccordement au réseau public, nous avons réalisé une simulation auprès d'ENEDIS le 18/06/2026 (simulation n° 9773286) validant l'hypothèse d'une connexion via 3 coffrets de production, nécessitant une adaptation du réseau existant.
- **Les pistes de défense incendie :** le maintien de l'accès existant avec création d'une piste d'accès pompiers à l'intérieur du champ photovoltaïque.
- **Le périmètre des Obligations Légales de Débroussailler (OLD) :** un périmètre de 50 mètres autour de l'emprise du projet a été matérialisé.

2. Modalités de mise en œuvre des OLD et mesures d'évitement environnementales

- **Modalités des OLD :** Le site étant soumis à l'arrêté préfectoral du Gard du 28/03/2025, l'OLD s'applique sur un rayon de 50 mètres. La parcelle ne comportant pas d'arbres, l'intervention portera uniquement sur la strate herbacée et les ligneux bas. La végétation sera coupée ou broyée pour être maintenue à une hauteur inférieure ou égale à 50 cm. Pour limiter les impacts, ces interventions régulières seront programmées en dehors de la période estivale et des pics de sécheresse.

- **Mesures pour limiter les incidences sur l'environnement :**

- *Calendrier des travaux* : Les travaux les plus impactants (mise à nu, pose des pieux) seront réalisés exclusivement entre la mi-octobre et la mi-mars pour ne pas perturber la faune locale.
- *Préservation des micro-habitats* : Bien que la présence du Lézard ocellé ait été infirmée (voir point 3), le petit tas de parpaings présent sur le site sera tout de même déplacé manuellement à l'automne vers la piste ouest, par précaution.
- *Préservation du réseau hydrographique* : Une zone tampon de 10 mètres de large, maintenue enherbée et non aménagée, est mise en place le long du fossé situé à l'est et au nord du site pour conserver son rôle de corridor écologique.
- *Perméabilité écologique* : La clôture sera conçue de manière à être perméable à la petite faune (surélevée du sol ou équipée de passages à faune).

3. Résultats des inventaires écologiques printaniers (Lézard ocellé et avifaune)

Comme demandé, nous avons mandaté l'expert naturaliste M. Jean-Laurent Hentz pour réaliser les prospections printanières. Les passages de terrain ont été effectués en avril, mai et juin 2026. Vous trouverez son rapport en pièce jointe, qui confirme de manière sereine l'absence d'enjeu particulier de conservation sur notre parcelle.

- **Inventaire du Lézard ocellé** : Les recherches ciblées ont confirmé l'**absence de l'espèce** sur le site et ses abords. Les micro-habitats se sont révélés inadaptés (trop ombragés ou sans anfractuosités favorables), et seules deux Tarentes de Maurétanie ont été observées.
- **Inventaire sommaire de l'avifaune** : Bien qu'une quinzaine d'espèces communes ait été observée aux alentours (dans la garrigue à l'ouest ou le fourré à l'est), l'inventaire confirme qu'**aucun oiseau ne niche à l'intérieur de la parcelle** du projet. Ce constat s'explique par la nature très restreinte de la parcelle et l'impact physique (piétinement) d'un pâturage passé par des chevaux.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et espérons que ces éléments permettront la reprise du délai d'instruction de notre dossier.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.